



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-013-2022-07

PUBLIÉ LE 5 JUILLET 2022

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service régional d'économie agricole

IDF-2022-03-07-00007 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
Monsieur Pierre LETHUILLIER au sein de la SCEA DU PLESSIS à CORBREUSE
(3 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2022-03-07-00007

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
Monsieur Pierre LETHUILLIER au sein de la SCEA
DU PLESSIS à CORBREUSE



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service Economie Agricole
Pôle foncier Agricole**

Monsieur Pierre LETHUILLIER
Chez Monsieur MAILLARD Eric
2 rue du Plessis
91410 CORBREUSE

Évry-Courcouronnes, le 07/03/2022

Affaire suivie par : Anne LEYSSENOT

Ref : 91 22 06 – pub22-06 -

AR n° :RA1A1A17257154639

accusé réception du dossier de demande d'autorisation d'exploiter n°22 06

Monsieur,

En date du **28/02/2022**, vous avez déposé, auprès de mon service une demande d'autorisation d'exploiter des terres agricoles soit une surface de **99 ha 68 a 94 ca** de terres situées sur la commune de Corbreuse (voir en annexe les références des parcelles). Vous souhaitez créer une nouvelle société, la SCEA DU PLESSIS en devenant gérant et associé-exploitant en détenant 98 % du capital social. Votre mère, Mme LETHUILLIER Caroline, souhaite devenir associée non-exploitante en détenant 2 % du capital social. Ces terres sont actuellement exploitées en grandes cultures par la SCEA DU MONTPIQUET, représentée par M. MAILLARD Eric. L'adresse du siège d'exploitation sera maintenue à **Corbreuse**, 2 rue du Plessis.

Cette demande est complète en date du **28/02/2022**.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fait l'objet d'une publicité par affichage, d'un mois minimum, en mairie de la commune de **Corbreuse**, commune, où sont situés les biens, et d'une publication sur le site internet des Services de l'État de l'Essonne.

Direction départementale des territoires de l'Essonne
91012 Évry-Courcouronnes cedex
Tél. : 01 60 76 33 70
Mél. : anne.leyssenot@essonne.gouv.fr

1/3

Votre dossier sera présenté à la CDOA du **08/04/2022**, cependant, en cas de demandes concurrentes à la vôtre pour la reprise des surfaces en question, il pourra vous être demandé de compléter votre dossier et pourra être à nouveau présenté en commission.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet, soit le **28/06/2022**. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question et vous pourrez présenter des observations écrites, éléments qui seront restitués aux membres de la CDOA.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, ce présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et sera également affiché en mairie de la commune de Corbreuse.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de l'Essonne et par délégation,
La Cheffe du Service économie agricole

Signé

Nathalie LAFOSSE

Annexe 1 : liste des parcelles, objet de la demande d'autorisation d'exploiter concernant la SCEA DU PLESSIS

Commune	Réf. cadastrales	Surface (en hectare)	Propriétaire	Commune	Réf. Cadastrales	Surface (en hectare)	Propriétaire
CORBREUSE	A160	0,2405	Consorts Vaillant	CORBREUSE	S45	0,1768	Indivision Couturier
CORBREUSE	A170	0,277	Consorts Vaillant	CORBREUSE	S47	0,479	Consorts Vaillant
CORBREUSE	A97	0,5445	Lozouet	CORBREUSE	S83	3,162	Consorts Vaillant
CORBREUSE	B642	0,383	Chignon Robert	CORBREUSE	T26	2,4	indivision Mailliard
CORBREUSE	B643	0,218	Couturier Gerard	CORBREUSE	T3	2,747	Consorts Vaillant
CORBREUSE	B731	0,387	Consorts Vaillant	CORBREUSE	TY101	2,028	Guillemard
CORBREUSE	C113	0,3955	Chignon Robert	CORBREUSE	V1	1,001	Consorts Vaillant
CORBREUSE	R12	3,708	Indivision Couturier	CORBREUSE	V15	1,505	Metivet
CORBREUSE	R2	9,597	Consorts Vaillant	CORBREUSE	V16	0,805	Consorts Vaillant
CORBREUSE	R21	2,36	indivision Mailliard	CORBREUSE	V17	3,528	Chignon Robert
CORBREUSE	R22	1,5	Lozouet	CORBREUSE	V18	5,989	Consorts Vaillant
CORBREUSE	R3	5,01	Consorts Vaillant	CORBREUSE	V19	0,581	Consorts Vaillant
CORBREUSE	R5	2,993	Chignon Robert	CORBREUSE	V22	4,562	Indivision Couturier
CORBREUSE	R9	1,894	Consorts Vaillant	CORBREUSE	X94	2,063	Consorts Vaillant
CORBREUSE	S14	2,228	Consorts Vaillant	CORBREUSE	X95	1,911	Chignon Robert
CORBREUSE	S15	3,22	Consorts Vaillant	CORBREUSE	Y124	4,7839	Consorts Vaillant
CORBREUSE	S31	3,111	Indivision Couturier	CORBREUSE	Y126	1,7247	GFA du Plessis
CORBREUSE	S32	3,13	Indivision Couturier	CORBREUSE	Y99	0,738	Indivision Couturier
CORBREUSE	S37	4,235	Couturier Gerard	CORBREUSE	Z156	3,3777	Consorts Vaillant
CORBREUSE	S44	0,3575	Couturier Gerard	CORBREUSE	Z174	3,67	Consorts Vaillant
CORBREUSE	6	0,3575	Indivision Couturier	CORBREUSE	Z71	1,095	GFA du Plessis
CORBREUSE	S45	0,1768	Couturier Gerard	CORBREUSE	Z76	5,037	GFA du Plessis